

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°32 Arrêté du 28 juin 1922, rapportant l'arrête du 27 novembre 1923, qui nomme M. Philibert, Président p. i. du Conseil d'appel de djibouti.

n°32

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 juin 1923

Numéro JO
n° 319 du 30/06/1923

Date du numéro
30 juin 1923

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu les décrets des 4 février 1904, 25 juillet 1912 et 2 août 1922, portant réorganisation du service judiciaire à la Côte Française des Somalis et dépendances

Vu l'arrêté du 27 novembre 1922, nommant Président p. i. du Conseil d'appel de Djibouti, M. Philibert, Chef de bureau de 2 classe des Secrétariats généraux

Considérant que M. Philibert est Chef du bureau des finances et que ces fonctions, surtout à cette époque de l'année, ne permettent point au titulaire d'exercer cumulativement une charge judiciaire ; Le Chef du service judiciaire entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1,— Est rapporté pour compter du 1 juillet prochain l'arrêté susvisé du 27 novembre 1922,

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Colonie.

A.Lauret